

Informations de base	
<p><b>2024/3006(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Normes techniques de réglementation en ce qui concerne les critères pour déterminer la composition de l'équipe d'examen conjoint en vue de garantir une participation équilibrée des membres du personnel des AES et des autorités compétentes concernées, leur désignation, leurs tâches et leurs modalités de travail</p> <p>Complétant <a href="#">2020/0266(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation			
<b>Commission Européenne</b>			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">C(2024)08742</a>	16/12/2024	